



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998
DECISION N° 004 /FECAFOOT/CE/PDT/CE/2021

PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS LOCALES DES
ELECTIONS DE LA FECAFOOT AUX ASSEMBLEES GENERALES ELECTIVES DU 24
SEPTEMBRE 2021 DANS LES LIGUES DEPARTEMENTALES

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE DE LA FECAFOOT,

DECIDE :

Article 1^{er} : sont, à compter de la publication de la présente décision, désignées au sein des Commissions locales des élections de la FECAFOOT pour la tenue des élections du **24 Septembre 2021** dans les Ligues départementales de Football, les personnalités ci-après :

REGIONS	NOMS	QUALITES
ADAMAOUA	M. KALDJOMBE Maxime	Président
	Mme ONGONO Marie Sylviane épouse BIKIT ESSIBEN	Rapporteur
	HAMADOU	Membre
CENTRE I	M. SCHLICK Gilbert	Président
	Dr. WALID ABDOULAYE SENI ZRA	Rapporteur
	Mme BEBOULIE DJONKO Jeanine épouse ONDOUA ABESSOLO II	Membre
	M.BEFE Cyrille Valentin Patience	Membre
CENTRE II	Me BATONGA Solange	Président
	Dr. ATEBAH Martin	Rapporteur
	ESSONO Francis	Membre
EST	M. NKOULOU Fabrice	Président
	M. AFAA Valère Spécial	Rapporteur
	M. ISSOUFA MOUSSA	Membre

EXTREME –NORD	M. TCHOMBE François Maurice	Président
	Me KISSISSOU André	Rapporteur
	M. LAMINE ABDOUL RAMAN	Membre
LITTORAL	M. BIFOUNA NDONGO	Président
	M. BAMBOURBO TAIBE Emmanuel	Rapporteur
	NDINGA NDINGA Hilaire	Membre
	M. NTEPPE Charles	Membre
NORD	Mme HAYATOU FADIMATOU	Présidente
	M. BADUGUE Patrick	Rapporteur
	M. ABDOUL NASSER HAYATOU	Membre
OUEST	Me NTAMACK PONDY	Président
	Mme NDZENGUE Grâce Géraldine Cassandra	Rapporteur
	M. ADAMOU AMADOU	Membre
	Mme NGAPOUT épouse NGAMDOYA Edith Germaine	Membre
SUD	M. EMBGANG ONDOA René Florentin	Président
	Mme ABOSSOLO Nathalie épouse MEMA	Rapporteur
	Mme ANDJE OMGBA épouse BARELACK	Membre
SUD-OUEST	M. DOE Jean Jaurès	Président
	<i>M. Job FONGHO TENDE</i>	Rapporteur
	M. TEBOH Franklin MBAH	Membre

	M. NGWA CHEFOR TONY	Membre
	M. MOKSIA YALLA Elias	Membre

Article 2 : les scrutateurs (02) désignés séance tenante sont également membres des Commissions locales des élections de leurs ligues respectives.

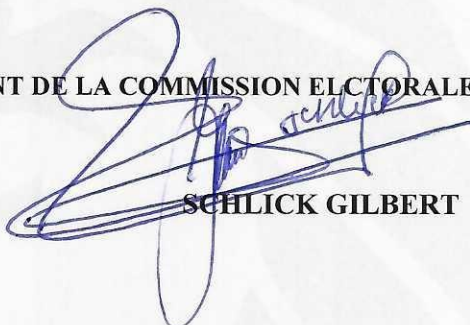
Article 3 : la présente décision qui pourra être modifiée en cas de nécessité, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé le 23 Septembre 2021,

Copies :

- intéressés
- FECAFOOT
- Archives

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION ELCTORALE,



SCHLICK GILBERT